



Plan National de Formation

Professionalisation des acteurs

Séminaire national

« Les nouvelles formes de scolarisation »

Jeudi 11 janvier 2018 – Lycée d'État Jean Zay, Paris

Introduction par Madame Catherine VIEILLARD, sous-directrice, sous-direction des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie, direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Pourquoi prévenir et remédier au décrochage scolaire ?

Parce qu'il s'agit d'un enjeu déterminant, pour notre système éducatif, mais aussi pour la société en général.

Quand on parle du décrochage, on pense tout d'abord à ses **enjeux éducatifs**. Le décrochage et le raccrochage qui permet de le palier est d'abord le problème de l'éducation nationale. Lutter contre ce phénomène, c'est donc **penser le système scolaire d'une manière différente**, en travaillant sur les facteurs organisationnels, structurels et pédagogiques qui entraînent les risques de décrochage.

Autre enjeu éducatif, **la poursuite d'études**, puisque le diplôme de fin d'études secondaires permet à l'élève d'accéder à l'enseignement supérieur. Or, actuellement, un jeune sur six sort de l'école sans avoir obtenu de diplôme d'études secondaires. Ce sont autant de jeunes qui voient leurs chances de poursuivre une formation initiale fortement réduites.

C'est cette absence de qualification qui fait du décrochage un **enjeu économique** de taille. On estime en effet que 50% des jeunes décrocheurs sont au chômage au bout de 3 ans de parcours d'insertion. Or, le durcissement des conditions d'entrée dans le marché du travail ont fortement restreint le nombre d'emplois accessibles sans diplôme. Quand ils existent, ces emplois sont dans la majorité des cas des emplois précaires, qui ne facilitent pas l'insertion économique et sociale.

Le décrochage scolaire crée également une perte de compétences dans nos sociétés de plus en plus compétitives, qui nécessitent une main d'œuvre de plus en plus spécialisée. De manière générale, le décrochage scolaire **a un coût pour la société**. En 2012, le cabinet BCG a estimé que le coût du décrochage pour une personne, tout au long de sa vie, s'élevait à 230 000 euros. Pour rappel, environ 25% des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme.

Avec cette idée de « coût » pour la société, on perçoit déjà les **enjeux sociaux et sociétaux** du décrochage scolaire. Un élève décrocheur va connaître plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Ces difficultés vont avoir un impact sur toute la vie des individus, sur leur santé mentale et physique, le développement de comportements à risque, mais aussi sur leur implication dans la vie citoyenne : en 2010, on estime que seulement 25% des décrocheurs exercent leur droit de vote, contre 50% des

diplômés de l'enseignement supérieur. Plus encore, il existe une sorte de reproduction du phénomène, puisque les parents décrocheurs ont plus de risque d'avoir des enfants eux-mêmes décrocheurs, qui connaîtront à nouveau les mêmes difficultés sociales. La lutte contre le décrochage scolaire est donc un réel enjeu de cohésion sociale, et une question essentielle pour la démocratie.

Face à l'importance de tels enjeux, il est utile de rappeler à grands traits les causes du décrochage scolaire

Les spécialistes de l'éducation qui ont étudié le décrochage, le considèrent comme un phénomène multifactoriel, qui résulte de deux types de déterminants principaux :

- Les **déterminants internes au système scolaire** qui incluent les facteurs organisationnels et structurels et les facteurs liés aux interactions entre enseignants et élèves ;
- Les **déterminants externes au système scolaire**, dont les facteurs familiaux et sociaux et les facteurs internes aux décrocheurs.

Pour synthétiser les choses, on peut dire que le décrochage est issu de **quatre grandes variables** que l'on pourrait résumer rapidement comme ceci : **l'élève, la classe, l'école et les parents**.

- Du côté de **l'élève**, il faut ainsi relever que **l'absentéisme** et le décrochage scolaire sont souvent liés. Sans être aussi grave, **l'ennui** est le symptôme d'une inadéquation des attentes et de l'offre éducatives qui peut conduire à une démotivation qui peut mener au décrochage.
- En **classe**, interviennent principalement des facteurs **pédagogiques** : il s'agit en fait principalement de facteurs liés à des interactions et relations insatisfaisantes entre les enseignants et les élèves.
- Enfin dans **l'école** en général interviennent les facteurs **organisationnels et structurels** : il s'avère que l'existence de filières d'études rigides ou d'emplois du temps trop standardisés peut par exemple favoriser le décrochage scolaire.

Bien que les variables scolaires aient une grande importance dans la survenue du décrochage, il est important de souligner que d'autres facteurs influent sur le risque d'abandon des élèves.

Ainsi, le décrochage peut être le résultat des **difficultés sociales** auxquelles l'élève est confronté. Plusieurs études soulignent de fait l'existence de facteurs de risques susceptibles de favoriser le décrochage. Parmi ces facteurs, nous pouvons noter, entre autres, l'appartenance à une famille désunie ou reconstituée, le fait d'avoir des parents peu scolarisés ou ayant une vision négative de l'école, le fait d'avoir souvent déménagé, d'avoir peu de support familial pour les devoirs, d'être en situation d'échec ou de retard scolaire, ou encore d'être scolarisé dans une classe spéciale. C'est l'accompagnement de ces difficultés, la vigilance du système éducatif, qui permet à l'élève montrant des signes de décrochage de persévérer dans sa scolarité.

Face à des enjeux si importants et confrontée à de telles difficultés à résoudre, la lutte contre le décrochage est devenue une priorité politique nationale et internationale.

Dans son cadre stratégique « éducation et formation 2020 », l'Union Européenne a fixé comme objectif de ramener à **moins de 10%** le taux de décrochage scolaire, et à porter à 40%, au moins, la part des 30-34 ayant achevé un cursus universitaire. En France, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 inclut la lutte contre le décrochage scolaire dans ses objectifs.

En pratique, en France, les mesures de lutte contre le décrochage pour encourager la persévérance scolaire peuvent être classées en deux grandes catégories : les dispositifs de prévention, à destination d'élèves à risque, et les dispositifs de remédiation, pour les élèves ayant déjà décroché.

Les **dispositifs de prévention** sont destinés aux redoublants, qui ont échoué au baccalauréat. Concrètement, ces redoublants ont désormais la possibilité de conserver pendant 5 ans les notes supérieures à la moyenne obtenues lors des épreuves du baccalauréat. Ils ont aussi le droit de préparer à nouveau l'examen en se réinscrivant dans l'établissement d'origine.

Pour les dispositifs de **remédiation**, deux profils sont pris en compte. Tout d'abord, les jeunes entre 16 et 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme, et qui reviennent en formation initiale. Ensuite, les bacheliers généraux, qui sortent du système scolaire sans qualification professionnelle directement applicable sur le marché du travail, et qui reviennent dans le cadre scolaire pour bénéficier d'une formation qui leur donne cette qualification.

La Dgesco est fortement impliquée dans la lutte contre le décrochage scolaire

Une des missions de la DGESCO consiste à lutter contre le décrochage scolaire, notamment en menant une veille à ce sujet, en faisant remonter les informations des académies, et en recherchant auprès de ces dernières des moyens développés sur le terrain pour lutter contre le décrochage.

A sa demande, dès la session 2016 du baccalauréat, la DEPP a mené une **enquête sur les 82 000 candidats** ajournés au baccalauréat. Il en est ressorti que les taux de redoublement après un échec au baccalauréat variaient fortement entre le bac général, technologique et professionnel, avec respectivement **7, 6 et 4 élèves sur 10** qui recommençaient une terminale après leur échec. Parmi ces redoublants, entre 84 et 90% des élèves réintégraient leur établissement d'origine.

Cette enquête a été renouvelée par le bureau des lycées après la **session 2017 du baccalauréat**, en se focalisant sur le **redoublement dans l'établissement d'origine**, qui est devenu un droit pour les candidats ajournés une première fois au baccalauréat. Il est ressorti de cette enquête que les 2/3 des candidats ajournés au baccalauréat général redoublent dans leur établissement d'origine, que plus de la moitié des ajournés au bac technologique se sont réinscrits dans leur établissement d'origine, mais que la proportion chute à environ un tiers des candidats ajournés pour le bac professionnel. Le redoublement ainsi que le maintien dans l'établissement d'origine doivent donc être encouragés et développés davantage.

Les **dialogues de gestion**, moment d'échange entre les académies et la DGESCO, sont aussi l'occasion de faire le point sur la lutte contre le décrochage scolaire. Les académies sont notamment interrogées sur le parcours et l'orientation des élèves dans le second degré, l'ambition scolaire, les chances d'obtenir le baccalauréat... Autant d'éléments qui permettent d'obtenir une « photographie » du décrochage scolaire dans chaque académie. Néanmoins, la description du phénomène est insuffisante s'il ne peut être compris et analysé. Lorsqu'elles sont interrogées, les académies précisent donc, dans les documents de dialogue, les spécificités géographiques, économiques, culturelles, sociales de leur territoire, afin de mieux saisir les raisons concrètes de leur niveau d'ambition scolaire.

Le séminaire proposé dans le cadre du PNF vise à porter à la connaissance des participants toute une série de **bonnes pratiques** relevées dans le cadre de ces enquêtes et de ces échanges. Il a pour objectif, autant que faire se peut, « d'industrialiser les bonnes pratiques » autour de plusieurs thématiques successives.